

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 10/12/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 16 décembre à 20h
DATE D'AFFICHAGE 10/12/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Lanfranc de Panthou, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère- Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 21	Mme Delbecque a donné pouvoir à Mme Vandercamère-Desmortreux Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif
VOTANTS : 24	Mme Quesnel, M. Simon, M. Stoffel <u>Secrétaire de séance</u> : M. Deloget

OBJET : Convention 2025-2027 de mise à disposition de moyens entre la mairie de Verson et son Centre communal d'action sociale (CCAS)

Mme Lanfranc de Panthou, maire-adjointe déléguée à la solidarité et à l'action sociale, indique que dans le cadre de la politique d'action sociale menée sur la commune, la mairie de Verson met à disposition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une partie de ses compétences et moyens techniques pour permettre au CCAS d'assurer ses missions.

La convention de mise à disposition conclue pour 3 ans arrive à échéance en décembre 2024. Il est proposé de renouveler à l'identique la convention de mise à disposition de moyens entre la mairie et le CCAS.

Considérant la convention ainsi présentée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention 2025-2027 de mise à disposition de moyens entre la mairie de Verson et son Centre communal d'action sociale (CCAS) telle que présentée en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN